



## DECISION DU MAIRE N°20/2024

### **OBJET : Acquisition d'un minibus – Expert Combi taille XL**

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : La proposition commerciale de la société CHABAS AVIGNON SAS pour l'achat d'un minibus, véhicule Expert Combi Taille XL Blue HDI 180, pour un montant de 28 266.67 € HT a été acceptée.

**ARTICLE 2** : Que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>  
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le 18 juillet 2024

Le Maire,



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : -----
- La publication ou de la notification le : 13 août 2024